

ESLETTES

Présentation brève et synthétique des informations financières de la commune

La Loi NOTRé a inscrit dans le CGCT l'obligation de joindre au budget primitif une présentation brève et synthétique des informations financières essentielles de la commune :

CGCT - article L2313-1 :

Pour l'ensemble des communes, les documents budgétaires sont assortis d'états portant sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur ses différents engagements.

Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article [L. 2312-1](#), la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article [L. 2121-12](#), sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat.

- Prévisions budgétaires 2021 (budget principal et budgets annexes)

Le Budget Primitif 2021 présente les caractéristiques suivantes :

Fonctionnement	Investissement
Dépenses et Recettes	Dépenses et Recettes
1 939 284,76 €	898 441,24 €

Fonctionnement

L'examen de la section n'appelle pas de commentaires particuliers ; durant ce nouvel exercice, nous continuerons à maîtriser nos dépenses. Toutefois, nous anticipons une légère baisse des dotations d'état malgré une hausse de notre population.

Investissement

Les projets d'investissement 2021 s'élèvent à 318 416€ (voir tableau récapitulatif), hors travaux commandés en 2020 non terminés ou non facturés.

Des demandes de subvention auprès de la Préfecture et du Département ont effectuées. Il est espéré des réponses positives à ces de mandes.

Tableau récapitulatif des projets 2021

Désignation	Projets
Menuiseries alu groupe scolaire	15 400
Matériel élection	1 800
Véhicule de service KANGOO EXPRESS	12 000
Tracteur	33 000
Décoration de Noël	6 000
Alarme	4 300
Isolation extérieure Ecole Claudine Guérin	15 800
Béton désactivé cour intérieure MILCOLOR	37 140
Chaudière ou pompe à chaleur MILCOLOR	5 700
Plantations arbres et arbustes rue des Roses	9 000
Détecteur présence Ecole Primaire	6 200
Climatisation épicerie	6 600
Alarme incendie MILCOLOR	1 600
Changement logiciel	6 226
Projet M3797 - Eff + EP rue des Roses	24 900
"	6 100
Projet M3762 - EP (changement tête de mats 1/2 commune)	37 500
Projet M3763 - EP complément Mairie	3 400
Projet M3761 - EP MATS + Têtes Muguet + Tournesols	7 000
Recensement indices cavités souterraines	3 600
Eclairage stade de football	11 205
Tableaux blancs écoles Elémentaire et Maternelle	4 000
Fonds de concours investissement voirie	850
D M 2020/67	4 775
Ecoles Elémentaire et Maternelle matériel informatique	35 000
"	13 000
Eclairage public PLACE DES CHARMES	6 320
	318 416

- Dette

Le financement de ces projets de travaux 2021 sera assuré sur les fonds propres de la commune ; il n'est pas prévu le recours à l'emprunt pendant cet exercice.

Il est rappelé que le prêt de 277 000€, contracté en 2019 et destiné au préfinancement du Fonds de Compensation de la TVA par suite des travaux de la Place des Charmes, sera remboursé à la fin de l'exercice 2021.

- Taux

Les taux d'imposition votés en 2021 sont les suivants :

Taxe Habitation	25,65%
Taxe Foncière Bâti (37,32% + 25,36%)	62,68%
Taxe Foncière Non Bâti	84,40%

Les taux d'imposition n'ont pas évolué depuis l'année 2012. Pour cette nouvelle mandature, le souhait de la nouvelle équipe est la poursuite de l'engagement pris précédemment. Il est donc proposé de ne pas les modifier pour l'année 2021. Toutefois, il convient d'intégrer, dans la taxe sur le Foncier Bâti, celle auparavant perçue par le Département et désormais au profit de la Commune.

